

**Sud  
Rail**

Fédération des syndicats de travailleurs du rail  
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis  
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67  
[federation-sudrail@wanadoo.fr](mailto:federation-sudrail@wanadoo.fr)  
[www.sudrail.fr](http://www.sudrail.fr)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**fusion des  
Agences  
Famille et  
des CMGA**

**transfert des prestations  
familiales vers les CAF**

**Facilités  
de circulation**

**Services  
Transverses**

**LA DIRECTION SNCF  
POURSUIT LA PERIODE DES SOLDES  
JUSQU'A LA LIQUIDATION !**

**Action  
Sociale**

*Tous les services sont touchés par les restructurations qui détruisent le service public ferroviaire et dégradent les conditions de travail et de vie des cheminots qui les font vivre. Le Fret est malheureusement l'exemple concret de cette casse organisée. Chaque jour qui passe révèle la politique menée par l'entreprise et tous les salariés peuvent mesurer, les uns après les autres, ses effets néfastes. Nul n'est à l'abri, la destruction programmée et son rouleau compresseur écrasent un à un tous les pans de l'entreprise intégrée.*

**La réforme du ferroviaire envisagée confirme cette mise à mort dont les contours se dessinent au sein des différentes instances. Le budget 2014 et ses déclinaisons les confirment. Les maîtres mots affichés par la direction sont "synergie et coopération" !**

Les services transverses sont à présent dans le viseur et seront fortement touchés. « Excellence 2020 » a annoncé la couleur avec 700 millions d'euros d'économies à faire dans toutes les entités concernées au détriment principalement du personnel. A chaque opportunité, la direction ne va pas se priver de supprimer poste après poste en ne remplaçant pas les départs à la retraite (et ils sont conséquents) ; en comblant les absences au mieux par des emplois précaires (CDD ou d'intérimaires) , au pire en faisant supporter la charge de travail supplémentaire par les collègues; en mutualisant les moyens entre services centraux, entre directions régionales et établissements, en fusionnant Agences Famille et CMGA, la synergie en somme...

Le projet de rapprochement des activités des AF et des CMGA programmé dès le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, présenté lors de la Table Ronde du 18 septembre 2013, affiche des ambitions inquiétantes quand il envisage un **centre de service partagé de référence** :

- **avec des compétences** : quand la transmission des savoirs n'est pas réalisée ou dans de mauvaises conditions, que la formation quand elle est donnée, ne peut pas remplacer l'expérience ;

- **avec des outils modernes** : quand HRAcces montre déjà des faiblesses, qu'il n'est pas doté pour répondre à toutes les sollicitations, que les bugs informatiques perturbent trop souvent la production et créent des conditions de travail des plus stressantes ;  
- **avec de la réactivité** : quand les absences et les postes ne sont pas comblés ou avec du personnel jetable ;

- **avec de l'ambition** : faire évoluer le métier de gestionnaire administratif par un élargissement de compétences. C'est la polyvalence totale !

Et sur ce point, la direction ne perd pas de temps. Le transfert des Prestations Familiales vers les CAF tout juste confirmé le 17 janvier 2014, et alors que les conséquences, les conditions et la charge de travail restent à définir, les agents des Agences Familiales sont déjà mutés, virtuellement, au CMGA. Effectivement les vacances de postes à ce jour en CMGA sont déjà annoncées être comblées par les gestionnaires des Agences Familiales.

**C'est la fusion à marche forcée malgré les réticences voire l'opposition des agents concernés.**

## Transfert des Prestations Familiales vers les CAF au 1er janvier 2015 !

*A la suite d'une réunion en décembre 2013 et devant l'impossibilité de garantir l'amortissement des investissements nécessaires pour assurer la continuité du Service Informatique après le 01/01/2015, la Direction de la Sécurité Sociale et la SNCF ont décidé d'officialiser la date du transfert au 1er janvier 2015. La décision des pouvoirs publics de transférer la gestion des Prestations Familiales vers les CAF est donc aujourd'hui officielle. Cette décision n'a pas été confirmée par écrit et elle ne le sera pas.*

Ce transfert ne sera pas sans conséquences et nous amène à nous interroger sur les choix que fera la direction :

- La pérennité des 2 prestations du FASS actuellement gérées par les Agences Familiales à savoir l'aide à l'adoption et l'indemnité de garde (ouvrira-t-on le droit aux agents non allocataires SNCF ? Si oui à quelle date ? Au moment du transfert ? Avant ?)
- L'allocation décès et l'allocation de fin de carrière : le montant des PF est pris en considération pour le calcul de celles-ci concernant les allocataires SNCF, et demain quid de cet avantage pour les cheminots ?
- Pour les mutations de dossiers vers les CAF, les dossiers des agents SNCF seront-ils traités prioritairement ? Actuellement le délai est de 3 à 6 mois quand on sait que les CAF sont saturées et dans l'obligation de fermer l'accueil au public pour diminuer leur retard dans la gestion des dossiers, au bord de la rupture, que leurs salariés lancent régulièrement des SOS... Il ne peut être concevable d'imaginer une absence de paiement des PF de plusieurs mois pour les cheminots.

- Que prévoit la SNCF dans ses exigences pour la signature de la convention avec la CNAF afin d'éviter que les cheminots soient pénalisés par ce transfert ? (sous-entendu l'allocataire est acteur de sa mutation, oui mais les Agences Famille seront-elles un relais ? Auront-elles le droit d'aider les agents à compléter les formulaires pour la mutation vers la CAF ? Comment va être répartie la charge de travail des agents en Agence Famille car travail accru sur une période courte et moins de personnel ?)
- Quels seront les impacts de ce transfert sur le personnel de l'Action Sociale et sur celui de Prim'Enfance ? Au regard de cet événement, l'Entreprise risque de se saisir de cette opportunité pour décider de diminuer le 1.275 % de la MSI alloués à l'Action Sociale pour son budget... avec pour conséquences une diminution voire une suppression de certaines offres de services (COSP, Maison d'Accueil pour Enfants, Etablissement Educatif à Scolarité Intégrée, Appartements éducatifs,...) et de certaines prestations (aide au domicile des agents, aide financière,...).

**L'offre offerte aux cheminot-e-s au travers de la Politique d'Action Sociale sera largement diminuée...**

**Alors, nous direz-vous, la direction a pour autre objectif en 2014 de mettre "l'humain au cœur des démarches" ! Veut-elle évoquer la souffrance au travail subie ces dernières années dans des services particulièrement touchés et tout le cinéma autour des Risques Psycho-sociaux et des budgets voués à la Qualité de Vie au Travail ? La QVT pleine... et la coupe déborde !**

Alors, quand l'entreprise va-t-elle communiquer clairement, sans langue de bois sur les conséquences de ce transfert aux salariés des services concernés par celui-ci mais aussi à l'ensemble des cheminots ?

**SUD-Rail s'oppose au double effet "kisscool" de cette mesure :**

**→ Ce sont environ 100 postes en Agences Famille et autant dans les services de l'Action Sociale qui vont disparaître.**

**→ C'est un recul sans précédent du service rendu aux cheminot-e-s. 35 000 à 40 000 seront impactés par ce transfert. Ce sont des aides supprimées pour les cheminots déjà largement touchés par la crise.**

*Dernière nouvelle : La Cour des comptes ayant demandé de remettre à plat les « facilités de circulation », PEPY (le fossoyeur) annonce dans la presse qu'une négociation sera engagée à ce sujet dès avril pour examiner avec les syndicats les suites à apporter à ce rapport !*

**CONTRE LA LIQUIDATION : le 20 mars votez SUD-Rail !**

